

Compte rendu Réunion associations 28/05/2022

Présent : Alain Robert, Raphaël Rolland, Patrick Anglade, Christine Repetti, Hervé Hugon (amicale des pompiers), Luc Renoux (association LAVE), Lyse Saler et Jean Claude Fage (association AFANDP)

Excusé : Julien Enjolras (comité des fêtes)

Ordre du jour :

Animations

Fêtes du 15 août

Informations aux associations

Projet calendrier des manifestations

Questions diverses

Animations

Chaque association présente ses manifestations qui orienteront le choix de la commission tourisme pour l'attribution des subventions.

Amicale des Pompiers :

24/07 : repas « cochon grillé »

06 ou 14/08 : concours de pétanque

Novembre : « petits déjeuners » trisomie 21 (en attente de confirmation de l'opération)

3/12 : randonnée pédestre pour la journée du téléthon

VOLCAN :

20/08 : 20 ans de l'association

2 conférences et visite du village par Dominique Beguin, groupe de musique

AFANDP :

Ouverture de la chapelle pour la saison estivale de 16h à 18h

10/07 jusqu'à fin août : exposition sur la canonisation de Marie Rivier les vendredis à partir de 17h, conférence spectacle sur le passage de Saint François Regis.

4 concerts (voir affiche pour les dates).

L'ensemble des manifestations auront lieux à la Chapelle.

ASDV (information donnée par Christine Repetti) :

03/07 : vente de pains à 10h à St Paul de Tartas

14/08 : randonnée à 9h à Saint Etienne du Vigan

04/09 : grande randonnée (2 circuits) à 9h avec repas à Pradelles (sur inscription)

Comité des fêtes :

5/06 : repas aligot / saucisses

14/07 : feu d'artifice + repas paella (15 euros) sur la place de Pradelles avec concert des 3 mômes (coût feu d'artifice 1680 euros)

15/08 : défilé et corso fleuri avec animations. Le soir grillade et bal en plein air (si possible) : 3 troupes sont réservées pour un montant de 2600 euros)

27/08 : Repas pour la fête du pain au four des Bories

Fin novembre : décoration de Pradelles pour les fêtes de fin d'année

4/12 : marché de Noël

Communauté de commune :

11/06 : déboulés de mai ; spectacle de rue

Fêtes du 15 aout :

Le comité des fêtes organise un corso fleuri de la même façon que l'an dernier.

Vu la date du 15/08, il y aura moins de manège que les autres années (temps de démontage et remontage impossible pour les plus grosses structures présentent à Coucouron le dimanche 14/08)

Concernant la fête religieuse, l'organisation reste visiblement identique à celle de l'an dernier. Procession le matin suivi de la messe en plein air à Ardennes. La chapelle sera ouverte toute la journée

Il est évoqué qu'une association pourrait faire une animation lors de l'arrivée du corso fleuri place de la halle et/ou tenir une buvette.

Les autorisations en lien avec le corso fleuri vont être redemandées à la préfecture par la mairie.

Informations aux associations :

Il existe des délibérations municipales visant à apporter un soutien aux associations.

Il est possible de proposer les manifestations des associations à la mairie afin que les événements soient relayés sur les supports de communication propres de la mairie. Il est aussi possible de faire faire des photocopies à la mairie (en fonction du nombre).

Il est aussi possible que la mairie apporte un soutien matériel et/ou humain en fonction des possibilités de celle-ci. Pour cela il faut anticiper au maximum les demandes afin que la mairie puisse statuer sur la faisabilité : prêt d'un véhicule, aide pour faire du montage de structure... Dans tous les cas cette aide sera soumise aux nécessités de service.

Projet calendrier des manifestations :

La mairie propose aux associations de centraliser les dates de manifestation afin qu'un calendrier des manifestations soit créé pour la saison estivale.

Le but est, dans un premier temps, de permettre aux associations de voir si les dates choisies ne se chevauchent pas avec d'autres manifestations. Dans un second temps, le but est de permettre à la mairie de communiquer un calendrier des manifestations estivales prévues sur la commune.

Il est demandé aux associations de communiquer leurs dates de manifestations dès que cela est possible à la mairie (et à l'office de tourisme qui communique également sur l'ensemble des manifestations du territoire du SMAT du Haut Allier)

Questions diverses :

AFANDP : demande de la possibilité de poser une banderole (1,5 X 2 m) pour la canonisation de Marie Rivier sur le campanile de la Chapelle : nécessité de s'approcher de l'UDAP pour avoir l'autorisation

Il est demandé à l'association par la mairie, d'anticiper la date des concerts (pour ne pas avoir de superpositions de dates avec d'autres événements dans la Chapelle). Il est aussi demandé de prendre en compte, que la Chapelle sera fermée pour travaux à compter du 1/09/2022

La mairie remercie l'ensemble des associations pour leur engagement et pour les diverses animations du village et fera son maximum pour apporter son soutien et son aide.

La commission tourisme se réunira courant juin pour la répartition de la somme allouée aux subventions.